



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 juin 2022

Objet de la délibération

CHALLENGE PHOTO NATURE 2022-2023 : REGLEMENT

Le trente juin deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Roselyne MALARDÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2022.06.018

CHALLENGE PHOTO NATURE 2022-2023 : REGLEMENT

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Soucieuse de préserver son environnement, la Ville d'Hennebont mène depuis plusieurs années de multiples actions visant à préserver et développer la biodiversité.

En 2022, en lien avec le label « Territoire Engagé pour la Nature », la Direction du Patrimoine a ainsi initié une démarche de recueil de données, de sensibilisation et de protection de la richesse de la biodiversité hennebontaise. Elle a pour ce faire entrepris de rechercher, identifier et localiser certaines espèces animales et végétales sur le territoire communal.

En réponse à la volonté municipale d'associer la population hennebontaise à cette opération de recensement, l'idée d'un challenge photo a été lancée, dans le cadre de la mobilisation citoyenne.

Ce challenge photo, ouvert à tous, entend encourager la participation citoyenne, la déambulation et la découverte de l'environnement proche. Il se déroulerait sur une année et porterait sur quatre espèces, une par trimestre.

Concrètement, il s'agirait pour les participants de partir à la recherche des espèces en question et de transmettre à la Ville les éléments justifiant du repérage opéré : photo du sujet, date et heure de la journée ou de la nuit, localisation (adresse précise et si possible coordonnées G.P.S.) ...

Afin d'encourager la participation du plus grand nombre et ainsi se donner une chance de recueillir un maximum de données, proposition est faite

1. De désigner comme lauréats :

- Pour chaque trimestre / espèce : le participant ayant fourni le plus de contributions
- En fin de challenge : les participants (un mineur et un majeur) ayant renvoyé le plus de contributions sur l'ensemble de l'année, toutes espèces confondues.

1. D'attribuer aux gagnants les lots suivants :

- Pour chaque trimestre / espèce : des lots réalisés en régie par le Service Espaces Verts Environnement (un nichoir, un hôtel à insectes, une ruche pour abeilles solitaires et une jardinière.
- Pour les super lots : une nuit insolite dans la Maison des Confesseurs (lauréat majeur) et un bon pour deux personnes pour une balade en calèche (lauréat mineur).

Le règlement global du concours vous est présenté en pièce jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 07 06 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ville » en date du 15 06 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement du Challenge photo Nature
- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution des lots cités en référence dont une nuit insolite à la Maison des Confesseurs
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr